



Ville de BRAY SUR SEINE

PLACE DU GENERAL DE GAULLE

77480 BRAY SUR SEINE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance n° 3 de l'année 2014 du Conseil Municipal**

Date de convocation 11 avril 2014	Date d'affichage 20 Avril 2014	Membre en exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18	Nbre de délibérations
--------------------------------------	-----------------------------------	--	-----------------------

L'an deux mille quatorze, le 18 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en Mairie, Salle du Conseil sous la présidence de M. MARCADET Emmanuel, Maire de la Commune.

Etaient présents : M MARCADET Emmanuel, Mme TRIVIER Julie, M FARSSAC Pascal, Mme LUBRANO Stéphanie, Mme COURTOIS Martine, M PRUNEAU Jean-Claude, M POIREL Romain, M BISCHOFF Philippe, M MENEGHINI David, Mme LAMBERT Sandrine, M SZKUDLAREK Edouard, M MUGOT Eric, M SAUNIER Louis, Mme JACSONT Geneviève, M CARRASCO Alain.

Pouvoir : Mme SAHOUI Anbya donne pouvoir à Mme TRIVIER Julie, Mme PASSERON Agnès donne pouvoir à Mme LUBRANO Stéphanie, M FORTIN Dominique donne pouvoir à M FARSSAC Pascal

Absent : Mme BEN MUSTAPHA Christelle

Secrétaire de séance : TRIVIER Julie

**Délibération N° 2014 -03 - 07 – CONVENTION DE GESTION AVEC LE  
GROUPE SHIEVER CONCERNANT LE NOUVEAU ROND-POINT ROUTE  
DE SENS**

**Monsieur le Maire** fait part à l'assemblée d'un projet de nouvelle construction du magasin ATAC par le groupe SHIEVER. Un nouveau rond-point sera créé, sur la départementale RD 412 – avenue de Mousseaux - pour faciliter l'accès à cette surface commerciale. Il convient de signer une convention quadripartite entre le Département de Seine -et-Marne, la commune de MOUSSEAUX LES BRAY, la ville de BRAY SUR SEINE et le groupe SHIEVER pour définir les obligations respectives des parties en ce qui concerne la nature des ouvrages envisagés leur réalisation, leur financement, le transfert des terrains ainsi que les modalités d'entretien ultérieur. Le Département sera gestionnaire de l'ensemble des aménagements et équipements réalisé inclus dans les limites actuelles du domaine public départemental.

La commune de BRAY entretiendra les ouvrages d'assainissement de la RD 412 plus précisément les équipements et aménagements décrits dans la convention article V.2 annexée à la présente :

A savoir les canalisations, Les regards, avaloirs et siphons

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise le Maire à signer la convention avec le Groupe SHIEVER, la commune de**

**MOUSSEAUX LES BRAY et le Département de Seine et Marne concernant la  
création d'un nouveau rond-point avenue de Mousseaux**

Délibération certifiée exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture de  
Provins le

Affichage le

Publication

Pour copie certifiée conforme  
En mairie le 18 avril 2014  
Le Maire,

Emmanuel MARCADET